

Vigilance Consommation

d'eau potable

L'attention des habitants est attirée sur la nécessité de tenir informée la mairie

lors d'une consommation importante, ponctuelle, d'eau potable (fuite constatée, remplissage d'une piscine...). En effet, les services municipaux surveillent, quotidiennement le niveau des réserves d'eau de la commune du fait de réserves municipales limitées en eau potable.

En cas de baisse significative des niveaux de réserve, cela peut vouloir dire, soit qu'il y a une fuite sur le réseau, soit qu'un particulier a pu avoir une consommation ponctuelle exceptionnelle. La première réaction des services techniques sans information particulières de la mairie par un habitant, c'est de rechercher une éventuelle fuite sur le réseau, afin d'éviter une perte importante d'eau au risque qu'une partie de la population ne soit temporairement plus desservie...

Cela peut prendre un, parfois, deux jours de travail aux employés municipaux... qui, pendant ce temps là, ne peuvent exécuter leurs tâches habituelles.... Si, en fait, cette consommation vient du remplissage d'une piscine (même pour 10 à 15 mètres cube, c'est à dire une piscine hors sol) cette consommation exceptionnelle fait apparaître une consommation inexplicquée d'eau au niveau de nos réservoirs. Or, encore une fois, nous avons peu de réserve d'eau potable sur la

commune, et c'est ce qui justifie la vigilance toute particulière de nos services techniques.

Le plus simple, si vous devez remplir votre piscine, est de passer un coup de fil en mairie (04 76 97 60 19) et d'indiquer le volume approximatif que vous allez consommer à titre exceptionnel. Cela évitera que les Services techniques ne perdent du temps à rechercher une fuite qui n'existe pas. À noter que, même si vous constatez une fuite après votre compteur (c'est à dire entre votre compteur d'eau et votre habitation ou dans votre habitation) n'hésitez pas, non plus, à en avertir la mairie.. là encore on peut rapidement avoir des surprises sur les volumes perdus...

D'avance merci pour votre civisme.